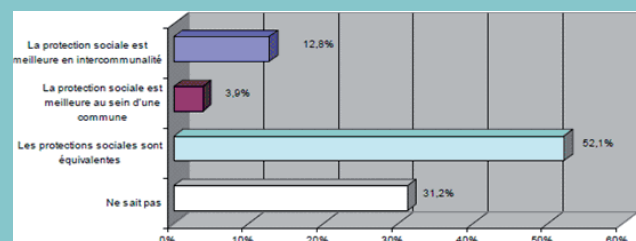


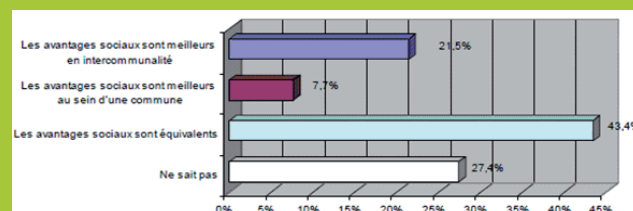
> « Social » : une méconnaissance flagrante et préoccupante

Question : selon vous, si l'on compare la protection sociale (garantie maintien de salaire, mutuelle complémentaire santé) dans l'intercommunalité et au sein des autres structures territoriales, vous estimez que :



La protection sociale mérite d'être mieux connue : près d'un tiers des agents est sans opinion. Seuls 12 % des agents affirment que la protection sociale est meilleure au sein d'une intercommunalité que dans une commune. Plus d'un agent sur deux les estime équivalentes.

Question : selon vous, si l'on compare les avantages sociaux (titres-restaurants, chèques vacances, garde d'enfants, allocations rentrée scolaire, billetterie...) dans l'intercommunalité et au sein des autres structures territoriales, vous estimez que :



La pédagogie s'impose : comme pour la protection sociale, on relève une forte proportion d'agents sans opinion ou manquant d'information. Près de la moitié (43,4 %) des agents fait le constat que dans leur collectivité, les dispositifs sont équivalents. Dans plus de 21 %, ils seraient même meilleurs.

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'OBSERVATOIRE SOCIAL TERRITORIAL

Jean-Christophe BAUDOUIN, Président de l'Association des administrateurs territoriaux de France, Michel BORGETTO, professeur à l'Université Paris II, directeur de la revue de Droit sanitaire et social, Karim DOUEDAR, DGA territorial, auteur de nombreux articles et ouvrages sur la fonction publique territoriale, Jean DUMONTEIL, Directeur de la Lettre du Secteur Public, Claire EDEY GAMASSOU, Maître de Conférences en Sciences de Gestion, Didier JEAN-PIERRE, Professeur agrégé de droit public à l'université Jean-Moulin Lyon-III, directeur scientifique de la Semaine juridique Administrations et collectivités territoriales, Nathalie MARTIN-PAPINEAU, Maître de conférences et directrice de l'Institut de droit social et sanitaire de l'Université de Poitiers, Jean-Robert MASSIMI, ancien directeur général du CNFPT, enseignant à l'École des hautes études en sciences de l'information et de la communication (Celsa) de l'Université Paris-IV Sorbonne et à l'École nationale d'administration (ÉNA), Michel YAHIEL, IGAS, ancien DRH de la Ville de PARIS et Président de l'ANDRH.

La MNT, le partenaire n°1 des collectivités territoriales pour la protection sociale de leurs agents

La MNT a conçu des solutions en santé, en prévoyance et en vie quotidienne adaptées aux besoins, aux budgets et au statut des agents territoriaux. Elle couvre plus de 1 million de personnes protégées.

La MNT développe une politique globale de santé au travail pour lutter contre l'absentéisme (soutien psychologique et aide à la reprise du travail) et mettre en place des programmes de prévention.

La MNT propose aux collectivités territoriales un partenariat pour la protection sociale de leurs personnels (16 000 collectivités lui font confiance). Elle élabore des contrats collectifs ou individuels pour protéger leurs agents, particulièrement sur le maintien de salaire.



Si vous souhaitez recevoir les résultats détaillés de l'enquête, vous pouvez nous contacter au

01 44 83 17 42

ou ost@mnt.fr

www.mnt.fr

MNT - 7 rue Bergère
75311 Paris cedex 09



Mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité RNM 775 678 584. Conception : Dream on - Réalisation : Pôle édition MNT.

Enjeux

Octobre 2010 > n°3

La Lettre
de l'Observatoire
Social Territorial

mutuels



Édito

Jean-Pierre Moreau
Président général de la MNT.

La Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.) a créé l'Observatoire Social Territorial (O.S.T.) à la fin de l'année 2009. Avec les études produites par l'O.S.T. sur les agents des collectivités territoriales, fonctionnaires territoriaux et agents non titulaires, leurs rapports à leur univers professionnel, à la santé et à la protection sociale, la M.N.T. s'affirme à vos côtés comme expert de la protection sociale territoriale, animateur et fédérateur des acteurs institutionnels territoriaux pour tous les sujets sanitaires et sociaux.

Vous trouverez dans ce numéro spécial d'« Enjeux Mutuels » les premiers résultats de l'enquête « l'intercommunalité vécue par ceux qui y travaillent ». Nous souhaitons avec vous partager les résultats de la première étude quantitative réalisée auprès des agents, titulaires et non titulaires, des communautés urbaines, d'agglomération et de communes : une occasion sans précédent de connaître l'opinion de l'ensemble des personnels intercommunaux, à quelque catégorie qu'ils appartiennent. Ces résultats sont très positifs sur cette forme d'action locale, promise à une généralisation par la réforme territoriale en cours.

Au-delà de l'intérêt du travail au quotidien et des missions des agents intercommunaux, la construction d'une protection sociale nécessaire et solidaire est un élément indispensable à l'achèvement de ce nouveau paysage intercommunal.

Avec les travaux de l'Observatoire Social Territorial la MNT souhaite contribuer à la connaissance et à la consolidation de l'environnement social des territoriaux. Notre mutuelle s'affirme toujours plus avec vous pour observer, évaluer et agir au bénéfice de tous les agents et de leurs collectivités employeurs.

Jean-Pierre Moreau
Président Général de la MNT

L'intercommunalité vécue par ceux qui y travaillent

Plus de 10 % des agents territoriaux, fonctionnaires titulaires et agents non titulaires, travaillent dans un EPCI (établissement public de coopération intercommunale). La montée en puissance rapide des effectifs intercommunaux s'est faite sous forme de création d'emplois, de transferts de services concrétisant des transferts de compétences et de mutualisation entre le groupement de communes et ses communes membres. Comment ces agents intercommunaux vivent-ils cette révolution silencieuse de l'intercommunalité ?

Pour la première fois, une étude quantitative donne la parole à tous ces agents. Le principal enseignement de cette étude, c'est une opinion massivement positive sur l'intercommunalité, son efficacité, l'intérêt du travail accompli. Ce sentiment est largement partagé par les agents intercommunaux, quelles que soient leurs catégories d'emploi. L'intercommunalité est vécue comme un progrès. La mutualisation des services suscite la crainte seulement d'une minorité d'agents intercommunaux. C'est l'émergence d'une culture intercommunale partagée. Les personnels des EPCI sont les meilleurs militants de l'interco !

En revanche, ces agents intercommunaux connaissent mal leurs droits, et singulièrement en matière de protection sociale. La pédagogie s'impose pour améliorer cette connaissance au bénéfice des agents et de leurs employeurs.

Une enquête en grandeur réelle

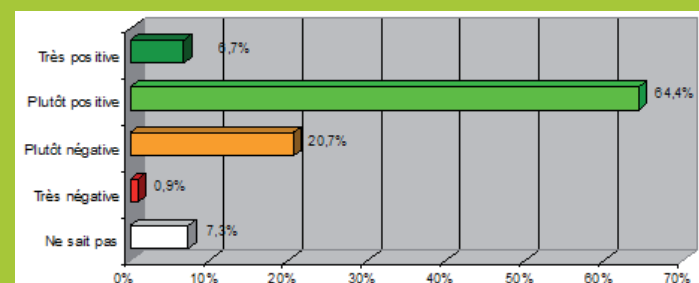
L'enquête « l'intercommunalité vécue par ceux qui y travaillent » a été élaborée par l'Observatoire social territorial de la MNT et administrée par « Territorial Sondages » du Groupe « Territorial », auprès d'un échantillon représentatif de 740 agents, employés d'EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) selon la méthode des quotas : âge, sexe, catégorie d'emploi, titulaires et non titulaires, type d'employeurs (communautés de communes, communautés urbaines et Syndicats d'agglomération nouvelle), répartition géographique. L'échantillon a été constitué à partir des données statistiques de la DGCL. Le nombre d'agents interrogés est particulièrement élevé et renforce la fiabilité de l'enquête. À titre de comparaison, les sondages d'opinion, tout public France entière, sont administrés sur des échantillons d'environ 1 000 personnes pour représenter plus de 60 millions de Français.



Les territoriaux solidaires

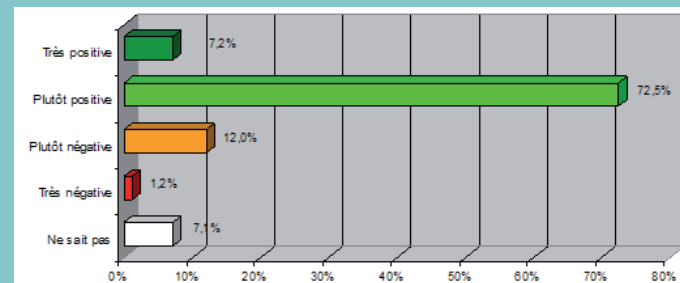
> Un jugement très positif sur l'intercommunalité par ceux qui la mettent en œuvre au quotidien

Question : selon vous, quelle est l'image de l'intercommunalité et de ses agents dans la société française ?



Affirmation nette et précise : selon les agents, l'image de l'intercommunalité dans la société française est plutôt bonne puisque 71,1 % des agents pensent que les Français ont une image plutôt positive ou très positive. Les agents territoriaux hommes sont légèrement plus optimistes que les femmes concernant cette image. Ils sont 75,9 % à penser cette image bonne ou très bonne contre « seulement » 67,1 % des femmes.

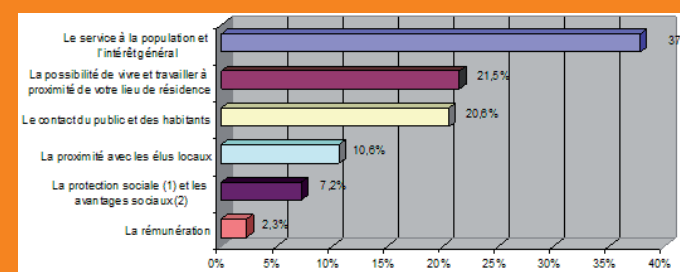
Question : selon vous, dans votre collectivité, quelle est l'image de l'intercommunalité et de ses agents auprès des habitants ?



L'interco : ça marche ! Près de 80 % des agents jugent l'image de leur intercommunalité et de ses agents plutôt positive ou très positive auprès des habitants. Ce résultat très positif va à l'encontre des idées parfois reçues et reflète la qualité du service et l'implication des agents dans leurs missions auprès de la population.

> Des valeurs de service public local pour une culture intercommunale partagée !

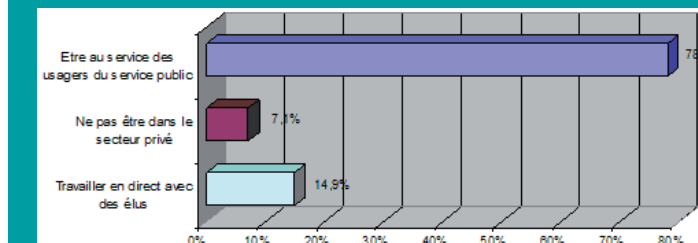
Question : pour vous, quels sont les principaux atouts de la fonction publique territoriale dans l'intercommunalité ?



Un très fort sens de l'intérêt général : les agents intercommunaux placent spontanément au premier plan « Le service à la population et l'intérêt général » qui, selon les agents, constitue l'atout principal de la fonction publique territoriale en particulier dans les intercommunalités. Le contact avec le public et les habitants fait écho à cette première réponse, constituant ainsi un total de presque 60 % des réponses orientées vers la satisfaction de la population locale.

Vient ensuite la possibilité de vivre et travailler à proximité de son lieu de résidence marquant l'ancrage territorial des agents intercommunaux.

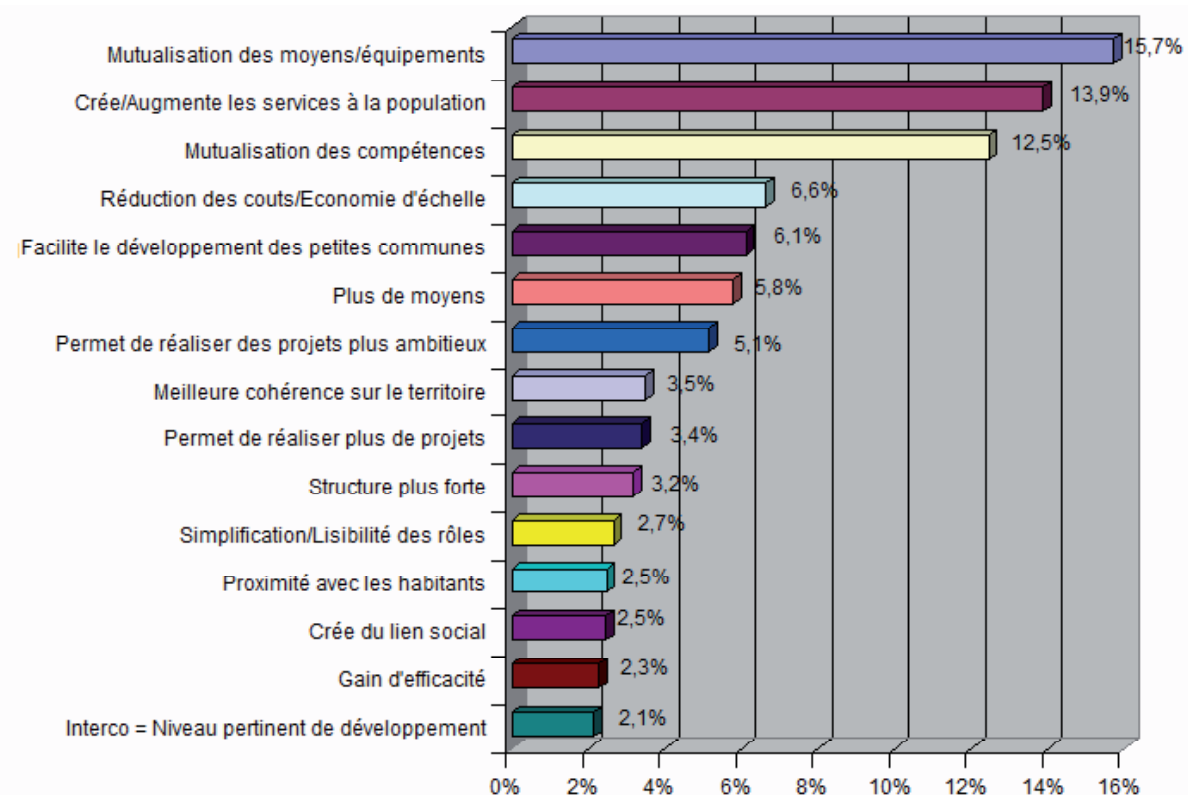
Question : dans votre métier d'agent territorial de l'intercommunalité, qu'est-ce qui vous plaît le plus ?



D'une manière écrasante, 78 % des agents pensent qu'« Être au service des usagers du service public » constitue l'aspect le plus plaisant dans leur métier, loin devant « Travailler en direct avec les élus » (14,9 % des choix) et « Ne pas être dans le secteur privé » (7,1 % des choix).

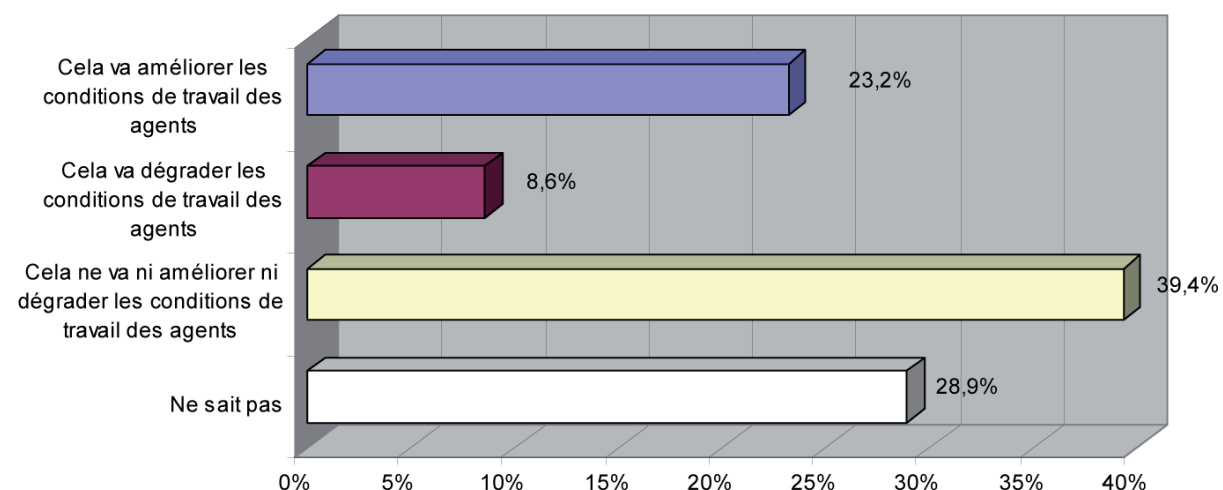
Question : selon vous, le développement de l'intercommunalité est-il un progrès ? pourquoi ?

Réponses apportées par les agents interrogés à cette question ouverte



Une mutualisation qui ne fait plus peur ?

Question : le mouvement amorcé de mutualisation entre services municipaux et intercommunalités est enclenché. Comment le jugez-vous ?



Un peu plus de 8 %, c'est la proportion d'agents intercommunaux qui redoutent la mutualisation mais notons qu'ils sont nombreux à rester dans l'expectative. Près de 29 % des agents ne se prononcent pas sur l'impact de la mutualisation des services sur leurs conditions de travail.

62,6 % d'entre eux tablent plutôt sur un *statu quo*, voire une amélioration des conditions de travail (23,2 %).

FICHE TECHNIQUE :
 Étude réalisée par : « Territorial Sondages » pour La Mutuelle Nationale Territoriale.
 Échantillon : Échantillon de 740 personnes.
 La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, catégorie) après stratification par région.
 Mode de recueil : Les interviews ont eu lieu principalement par téléphone.
 Dates de terrain : septembre 2010.